

Délibération n° 25-007

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE CAMBRAI**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du

24 février 2025

Secrétaire de séance

Madame Virginie WIART.

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février à 14 heures
Le centre communal d'action sociale légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Madame WIART Virginie.
En suite de convocation en date du 10 février 2025.

Objet de la délibération

Finances - Convention d'attribution d'une
dotation aux services autonomie à
domicile en soutien à la transformation
en SAD aide et soins (Axe 2- Action 1).

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 12

Effectif votant : 13

Présent(s) : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique
Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José
Pombal, Mme Sylviane Liénart, Mr Marc Derasse,
Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mr
Michel Mauprivez, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy,
Mme Monique Bouquignaud, Mr Alain Delevallée.

Absents, excusés, représentés : Mr François-Xavier
Villain, Mme Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie
Labadens, Mme Brigitte Bracq, **Mme Sabine
Cagnard donne procuration à Mme Dominique
Cardon.**

Madame la Vice-Présidente Déléguée rappelle aux membres du Conseil d'Administration que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021 ;

Vu la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022 ;

Vu l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Caisse nationale solidarité intitulé « Soutien de la CNSA aux départements dans le cadre de son projet

Vu la délibération n° DirAPU/2023/365 du 9 octobre 2023 portant sur la participation du Département du Nord au nouveau cadre d'adhésion de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) relatif au soutien des actions en faveur de l'aide et de l'accompagnement à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : réponse à l'appel à manifestation d'intérêt pour la période 2023-2026 ;

Vu la délibération n° DirA/2024/417 du 16 décembre 2024 du Conseil Départemental relative au soutien aux Services Autonomie à Domicile ;

Considérant que l'axe 2 du cadre d'adhésion porte sur l'appui à la transformation des ex-services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) en Services Autonomie à Domicile (SAD) d'aide et de soins par le rapprochement avec un SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) ;

Madame la Vice-Présidente expose au Conseil d'Administration qu'une convention peut être signée entre :

Le Département du Nord, représenté par Monsieur Christian POIRET, son Président, d'une part ;

Et

CAMBRAI-SAM, situé à Cambrai, représenté par Monsieur François-Xavier VILLAIN, Président du CCAS de Cambrai, d'autre part

La convention a pour objet de :

- Définir les modalités d'attribution et de versement de la dotation ainsi que les modalités de contrôle de la bonne utilisation de cette dotation par le gestionnaire.
- Définir les montants de cette dotation soit un montant de **6 336 €** (six mille trois cent trente-six euros).
- La dotation fait l'objet d'un paiement unique.

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité :

D'AUTORISER

Madame la Vice-Présidente à signer la convention d'attribution d'une dotation aux services autonomie à domicile les soutenant dans la transformation en SAD Aide et Soins (Axe 2- Action 1 AMI CNSA).

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée

